

Secteurs	A	B	C	D
Conditions 1	Opération > à 20 logements et/ou créant une surface de plancher > 1 200 m ² à vocation d'habitat	Opération > à 20 logements et/ou créant une surface de plancher > 1 200 m ² à vocation d'habitat	Opération > à 10 logements et/ou créant une surface de plancher > 600 m ² à vocation d'habitat	Opération > à 10 logements et/ou créant une surface de plancher > 600 m ² à vocation d'habitat
Obligation 1	25 % LLS	20 % LLS	20 % LLS	30 % LLS
Conditions 2			Opération > à 20 logements et/ou créant une surface de plancher > 1 200 m ² à vocation d'habitat	
Obligation 2			25 % LLS	